



# Association Sportive **THALES** AVIONICS ILE DE FRANCE

MLG/MT 2020/051

Vélizy-Villacoublay le mardi 15 décembre 2020

## Section SKI 2021



# **SOMMAIRE**

## **QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?**

### **FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES**

- 1. Les inscriptions et le règlement des activités**
- 2. Les désistements**
- 3. Les critères de priorité**
- 4. Le certificat médical**
- 5. La licence**
- 6. Les assurances**
- 7. Les responsabilités**

### **DESCRIPTION DE LA SECTION**

- 1. Son fonctionnement**
- 2. Matériel et documentation**
- 3. Composition du bureau**
- 4. Programme des activités 2021**

### **FICHE D'ADHESION**

## **La vocation de la section SKI est de favoriser la pratique associative du ski alpin et des activités de glisse sur neige ou glace**

### **QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?**

#### Membres adhérents :

Peuvent être membres adhérents les salariés de Thalès AVS France Vélizy-Villacoublay (en activité, en MAD ou en retraite), ainsi que leurs ayants droits (conjoint, concubins, enfants fiscalement à charge). De même, des personnes provenant d'autres organismes partenaires agréés pourront être membres adhérents.

#### Membres adhérents extérieurs :

Peuvent aussi être membres adhérents des personnes bénévoles organisant ou encadrant des activités ou contribuant au bon fonctionnement de l'AS. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section et soumises à l'approbation du Bureau de l'Association ou directement approuvées par le bureau de l'AS. Au cas par cas, le Bureau AS établira les conditions financières applicables pour chaque activité à ces membres adhérents extérieurs.

#### Membres extérieurs :

Peuvent participer aux activités sportives d'autres personnes dont la participation revêt un caractère utile au bon fonctionnement de la section. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section

#### Membres d'honneur :

Le titre de membre d'honneur peut être décerné en Assemblée Générale à la majorité des voix à toute personne physique ou morale qui rend ou qui a rendu des services signalés à l'association. Ce titre peut éventuellement conférer à ceux qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Association sans être tenus de payer de cotisation annuelle

Les inscriptions s'effectuent à l'accueil du CSE TGS au foyer d'Hélios RDJ du lundi au jeudi de 13h00 à 15h00 ou par courrier à AS THALES IDF 19-21 avenue Morane Saulnier 78140 Vélizy ou par e-mail à [asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com)

Elles ne sont prises en compte que lorsque toutes les pièces ci-dessous sont fournies :

- ⇒ Le formulaire d'inscription à la section dûment rempli sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/> (Un par adhérent).
- ⇒ Le règlement de la cotisation section.
- ⇒ Les demandes et le règlement des licences et cartes neiges

NB : La cotisation section annuelle n'est pas remboursée même en cas d'annulation d'activité, de surnombre, de désistement (sauf cas particuliers avec accord bureau de l'AS).

## **FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES**

### **1. Les inscriptions et le règlement des activités**

Elles ont lieu à l'accueil du CE TGS pendant la période d'ouverture des inscriptions indiquée dans le descriptif des activités.

Les règlements peuvent s'effectuer :

- Prioritairement par virement bancaire sur le compte A.S. THALES SKI :  
IBAN : FR76 1027 8060 9400 0266 8584 004      BIC : CMCIFR2A.  
Afin d'identifier sans problème l'objet du virement, indiquer le plus précisément possible le libellé de l'opération ex : « adhésion + nom de l'activité » et faire une info à votre-  
cse.tgs@thalesgroup.com et [asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com)
- Par carte bancaire virtuelle, nous contacter

## 2. Les désistements

Les désistements doivent être obligatoirement notifiés par écrit à l'accueil de l'AS ou sur [asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com) en remplissant le [formulaire](#) disponible sur le site de l'AS

En cas de désistement non remplacé, la section remboursera seulement le part adhérent des sommes éventuellement récupérées auprès des prestataires.

## 3. Les critères de priorités

En cas de surnombre, les critères de priorité ci-dessous seront appliqués par ordre décroissant aux adhérents qui se seront inscrits pendant la période d'ouverture des inscriptions (l'ordre d'inscription n'étant pas prioritaire).

- (1) L'encadrement qui assure la sécurité ou l'organisation de la sortie (prévu dans le descriptif d'activité).
- (2) Les actifs sont prioritaires par rapport aux retraités
- (3) Les adhérents qui n'ont pas participé à une précédente activité, selon le cas :
  - (a) Activité longue (ex : semaine), les adhérents qui n'ont pas participé la saison précédente, à une activité de ce type.
  - (b) Activités courtes (ex : we), les adhérents qui n'ont pas participé au cours de la saison actuelle, à une activité de ce type.
- (4) Les adhérents présents ou représentés à l'AG de la section, limité à une fois dans la saison.
- (5) Les accompagnateurs ne pratiquant pas l'activité sportive.
- (6) Les extérieurs.
- (7) Par tirage au sort en présence des adhérents concernés.

## 4. Le certificat médical

Le certificat médical de non contre-indication peut être exigé selon les règles fédérales (validité 3 ans).

## 5. La licence

Nous pouvons vous délivrer la Licence Carte Neige qui est une adhésion annuelle à un Club affilié à la [Fédération Française de Ski](#). Elle est valable du 15 octobre de chaque année au 14 octobre de l'année suivante.

Il existe des Licences Carte Neige LOISIR, COMPETITEUR ou DIRIGEANT

**Nous vous conseillons fortement de la souscrire et d'en faire bénéficier famille et amis.**

## 6. Les assurances

[Les garanties d'assurance](#) proposées par la F.F.S. sont sur le site internet de la fédération. Nous vous conseillons vivement d'en prendre connaissance et de prendre toutes les dispositions complémentaires que vous jugerez utiles.

## 7. Les responsabilités

La section décline toute responsabilité face aux vols, perte ou casse de matériel pouvant survenir au cours des activités. La section n'agit qu'en tant qu'intermédiaire avec les différents prestataires (transporteurs, hébergement, encadrement, remontées mécaniques, ...) et ne pourrait être tenue responsable de leurs éventuelles défaillances.

## DESCRIPTION DE LA SECTION

### 1. Son fonctionnement

La section organise de(s) week-end(s) et une semaine de ski loisir, la vente des titres fédéraux, la participation à l'activité compétition dans le circuit corporatif parisien.

### 2. Matériel et documentation à la disposition des adhérents

Du matériel de fartage et d'entretien des skis peut être prêté aux adhérents

### 3. Composition du bureau

Président :

**Michel LE GOAS** tel. 06 80 27 72 54 [asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com)

Trésorier :

**Michel TEMPREMENT** tel. 06 61 93 44 39 [michel.temprement@gmail.com](mailto:michel.temprement@gmail.com)

Secrétaire : FFS et licences :

**Frédéric GUILBERT** tel 06 84 04 52 61 [frederic.guilbert@fr.thalesgroup.com](mailto:frederic.guilbert@fr.thalesgroup.com)

### 4. Programme des activités 2021

Pour le plaisir de tous, la section ski propose cette saison les activités loisir suivantes :

Activité	Période	Station Domaine	Nombre de places	Prix adhérent	Comment aires	Responsables Encadrant	Date limite d'inscription
Semaine de glisse 7 jours	13 au 20 mars	Tignes Espace Killy	18	595 €* 	Train Hôtel	M LE GOAS M TEMPREMENT	15/12/2020
Week-end 3 jours	26/27/28 mars	La Toussuire Les Sybelles	8	210 €* 	Train Hôtel	M LE GOAS M TEMPREMENT	15/01/2021

Chacune de ces activités est détaillée dans les pages suivantes.

**Pour permettre de découvrir la glisse nous offrons des cours aux débutants lors des week-ends** (n'oubliez pas de le signaler lors de votre inscription, nous devons réserver les moniteurs de l'E.S.F.).

**N'hésitez pas à nous rejoindre, vous ne le regretterez pas !**



**Association Sportive**  
**THALES** AVIONICS VILLACOUBLAY

MLG/MT/2020/0

## SEMAINE DE GLISSE

lundi 23 novembre 2020



La station de ski la plus sportive

## Du 13 au 20 mars 2021

## Ski alpin, fond et snowboard tous niveaux

**Salarié TAV : 595€ Retraité TAV : 967€, >=65 ans : 937€, >=75 ans : 804€**

Tarif adhérent extérieur ou autres CSEs : 1487 €, sans transport 1377€ (Possibilité de faire une facture pour que votre CSE vous subventionne)

Un acompte de 100 devra être réglé avant le 15/12/20

Le choix du mode de transport (train ou individuel) doit se faire au moment de l'inscription.

Le règlement du solde pourra se faire en 2 versements, avant le 31/01/2021 pour le 1er et avant le 28/02/21 pour le solde. Le règlement pourra se faire par virement, par CB virtuelle et par chèque. En cas d'annulation ou de modification, les remboursements ne pourront pas dépasser les sommes récupérées auprès de nos prestataires. Pour éviter tout problème, il est conseillé de s'assurer individuellement, soit au travers de sa carte de crédit ou autre, soit un prenant une carte neige

### Compris :

- Le transport aller-retour en train TGV départ le samedi 13 mars à 8h43 et retour le samedi 20 mars à 23h56 gare de Lyon.
- Navette car Bourg Saint Maurice / Tignes.
- L'hébergement en 1/2 pension à l'hôtel de la Vanoise 2\* au pied des pistes à Tignes Val Claret <http://www.hotelvanoise.com/> + 5 repas du midi
- Le forfait remontés mécaniques espace Killy Tignes Val d'Isère de 6 jours <http://www.tignes.net/>
- L'encadrement de ski 5 jours : tous niveaux (de débutant jusqu'à compétition) assurés par les moniteurs de l'E.S.F. (découverte du domaine skiable en toute sécurité sur piste ou hors-piste)



### Responsables :

Michel Le Goas Tel 06 80 27 72 54

Michel Temprement Tel 06 61 93 44 39

Contact : [asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com)

**Vous souhaitez une semaine de  
ski  
clefs en main ?**

**Un groupe convivial  
des moniteurs sympas**

**Un domaine skiable grandiose**

**N'hésitez plus  
renseignez-vous !**

# Week end 3 jours à La Toussuire

## domaine les Sybelles

**26/27/28 mars 2021**

# Ski alpin Snowboard

**Tarif salarié, ayant droit : 210 €**  
**Tarif retraité, ayant droit : 315 €**

**8 places disponibles**

Tarif extérieur et autres CSE : 525 € (possibilité de faire une facture pour que votre CSE vous subventionne)

Inscription par un acompte de 100 € et solde au plus tard le 15/03/2021

### **Compris :**

- Le transport aller-retour prévu en TGV + navette. Départ jeudi 25/03 à 14h43 gare de Lyon retour dimanche 28/03 à 22h29 gare de Lyon.
- L'hébergement en chambres de 2 à l'hôtel les Airelles \*\*\* <http://www.hotel-les-aielles.com/>
- 3 pdj. et 3 dîners
- Les forfaits remontés mécaniques 3 jours domaine les Sybelles (Saint Jean d'Arves, Saint Sorlin d'Arves, le Corbier, la Toussuire, Saint Colomban des Villards, les Bottieres) <https://www.sybelles.ski/>



### **Responsables :**

Michel Temprement 06 61 93 44 39 - Michel Le Goas 06 80 27 72 54

Renseignements, inscription : [asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com)